Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260129-2026_01_04-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-01-04

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Eric Ferrières

Date de convocation du Conseil municipal : le 22 janvier 2026

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel, Elodie Samin

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Aurélien Renouard, Patrick Riffault

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 19	Conseillers présents : 15	Votants : 15
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

FINANCES – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE A L'INTER'VAL POUR 2026

Rapporteur : Anne le Quéré, Conseillère déléguée

Par délibération en date du 15 mai 2025, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention pluriannuelle de partenariat, d'objectifs et de moyens entre les communes de Plélan-le-Grand, Maxent, Monterfil, Treffendel, Saint-Péran et Paimpont, la CAF et le Centre Social l'Inter'Val pour 2025-2028.

Cette convention encadre le montant global annuel de subvention versé par les communes à l'Inter'Val :

2025	2026	2027	2028
465 891,00 €	475 208,82 €	484 713,00 €	494 407,26 €

La répartition par commune de la subvention annuelle 2026 à l'Inter'Val est calculée sur la base du montant total fixé dans la convention pluriannuelle pour l'année 2026, affecté à chaque partenaire sur la base des clés de répartition établies contractuellement :

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260129-2026_01_04-DE

- **Enfance et Jeunesse :**
  - 70% de la subvention sur l'origine géographique des enfants et jeunes fréquentant les structures (année de référence : N-1)
    - ENFANCE : le nombre d'enfants fréquentant les accueils de loisirs
    - JEUNESSE : le nombre de jeunes inscrits dans les espaces jeunes
  - 30% de la subvention sur le poids démographique de chacune des communes signataires – données INSEE population de référence au 1er janvier de l'année N
- **Animation globale de territoire** : Forfait de 4,5 € / habitant pour chaque commune signataire

La convention prévoit l'actualisation annuelle de l'annexe financière permettant d'établir le montant de participation de chaque commune.

Pour la commune de Plélan, les montants de subvention pour 2026 sont les suivants :

ENFANCE	JEUNESSE	ANIMATION GLOBALE	TOTAL 2026
103 653,98 €	39 206,65 €	18 679,50 €	**161 540,13 €**

Les modalités de versement s'établissent de la manière suivante :

- 40% de la contribution financière annuelle au plus tard le 15 février,
- 40% de la contribution financière annuelle au plus tard le 15 juin,
- Le solde annuel après les vérifications réalisées par les communes signataires plus tard le 15 décembre.

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention pluriannuelle de partenariat, d'objectifs et de moyens entre les communes, la CAF et le Centre Social l'Inter'Val pour 2025-2028,

Considérant l'annexe financière à la convention actualisée avec les données de population et de fréquentation, jointe à la présente délibération,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'annexe financière 2026 à la convention pluriannuelle de partenariat, d'objectifs et de moyens entre les communes, la CAF et le Centre Social l'Inter'Val,**
- **D'attribuer une subvention annuelle globale pour 2026 de 161 540.13 € à l'association l'Inter'Val pour ses activités menées dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat, d'objectifs et de moyens, correspondant à :**
  - **103 653.98 € pour l'animation enfance,**
  - **39 206.65 € pour l'animation jeunesse,**
  - **18 679.50 € pour l'animation globale de territoire,**

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260129-2026_01_04-DE

- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention susnommée portant annexe financière pour l'année 2026,**
- **D'autoriser Madame le Maire à ordonner le versement de la subvention et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON

MAIRIE DE PLELAN-LE-GRAND
ILLE-ET-VILAINE

Le Secrétaire de séance,
Eric Ferrières

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260129-2026_01_04-DE